Envoyé en préfecture le 04/01/2022
Reçu en préfecture le 04/01/2022
Affiché le
ID : 024-200040392-20211216-DD2021_187-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_187

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	64
Votants	75
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 10 décembre 2021

LE 16 décembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

FABRIQUE DE TERRITOIRE : REVERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2020

PRESENTS :
M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme CELERIER, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. AUZOU, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. VIROL, Mme DUPEYRAT, M. ROLLAND

POUVOIR(S) :
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. COURNIL donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M DENIS donne pouvoir à M. NOYER
Mme ROUX donne pouvoir à M. DUCENE
M. MALLET donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à Mme CHABREYROU
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. VADILLO
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

Envoyé en préfecture le 04/01/2022
Reçu en préfecture le 04/01/2022
Affiché le
ID : 024-200040392-20211216-DD2021_187-DE

FABRIQUE DE TERRITOIRE : REVERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2020

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire du Grand Périgueux a pris acte de l'obtention du label Fabrique de territoire « quartiers prioritaires », projet pour lequel Le Grand Périgueux a accepté d'être porteur pour le compte du consortium constitué avec 5 associations (Maison de l'emploi, Mission locale, CampUS, Escale& Co et centre social St Exupéry).

Que les fabriques de territoire retenues par l'État, qu'il s'agisse de tiers-lieux existants ou de nouveaux projets, s'attachent à jouer un rôle de « têtes de réseau » sur les territoires et de lieu de ressources pour les porteurs de projets. Au regard de la situation sur le territoire, les membres de la Fabrique de territoire du Grand Périgueux travaillent notamment sur :

- l'usage du numérique dans les activités du quotidien au travers d'ateliers et l'achat de matériel, avec une attention particulière sur les jeunes et les familles ayant été repérées en rupture de continuité pédagogique durant le confinement,
- la structuration d'un réseau de tiers-lieux en Dordogne, ces derniers constituant de réels « postes avancés » dans un département où ruralité va de pair avec éloignement, précarité avec exclusion, l'accès aux droits est primordial, l'accueil et l'accompagnement de proximité sont des nécessités pour les habitants comme pour les secteurs économiques et associatifs,
- la préparation d'un déploiement du projet à terme (post 2023) au sein d'un centre de ressources intégré au futur Pôle de l'économie sociale et solidaire & des cultures urbaines SÎLOT sur la friche de l'ancien camp américain.

Considérant que dans ce cadre l'Etat a accordé une subvention de 50.000 € par an sur la période 2020-2023 (150.000 € au total), qui permet principalement de financer un poste dédié de coordination du projet, garant d'une réelle approche intégrée et collaborative, dans l'idée de faire converger les besoins, les compétences et les ressources existantes sur le territoire du Grand Périgueux.

Qu'au titre de 2020, cette subvention est intervenue en deux temps :

- Une première partie (35.000 €) a été versée en octobre 2020 et a fait l'objet d'un reversement à trois des cinq structures associatives membres du consortium pour leur permettre notamment d'acheter du matériel numérique, conformément à la décision du conseil communautaire du 19 novembre 2020 (association Escale&Co, Camp'US et Centre social St Exupéry).
- Une 2ème partie (15.000 euros) est arrivée en décembre 2020 qui doit faire l'objet d'un reversement.

Que ce financement est prévu pour financer le poste de coordination de la Fabrique de territoire, dont l'association CampUS a accepté d'être la structure employeuse. Le coordinateur recruté a pris ses fonctions en février 2021. Ce reversement de 15.000 € vise à couvrir 30% des coûts de ce poste et doit intervenir avant la clôture de l'exercice 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Envoyé en préfecture le 04/01/2022
Reçu en préfecture le 04/01/2022
Affiché le
ID : 024-200040392-20211216-DD2021_187-DE

- valide la proposition de reversement du solde de la subvention d'Etat 2020 d'un montant de 15.000 euros à l'Association Camp'US (financement de 30% de la Fabrique de territoire)

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/01/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/01/2022	Périgueux, le 04/01/2022
	Le Président, Jacques AUZOU